



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 52188

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les possibilités de transformation de quotas laitiers en droit à produire (PMTVA). Cette possibilité de réorientation d'une exploitation agricole doit être ouverte. Il s'agit notamment de donner la liberté aux entrepreneurs agricoles de s'adapter aux perspectives d'évolution du marché, de leur donner la possibilité de définir le devenir de leur exploitation. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine dans la perspective du prochain découplage des aides.

Texte de la réponse

Depuis 2000, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a mis en place un dispositif d'échange entre les quotas laitiers et les droits à prime à la vache allaitante. Ce dispositif ne sera pas reconduit en 2006 en raison du découplage de l'aide directe laitière et du maintien couplé de la prime à la vache allaitante. En effet, un éleveur se spécialisant en élevage allaitant cumulerait les deux aides directes, découplée et couplée, alors que celui se spécialisant en production laitière ne bénéficierait que du quota sans aucune aide directe. Aucun nouveau dispositif d'échange n'est prévu à partir de 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52188

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9324

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2954